

Département  
Des ARDENNES

=====  
ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES  
-----

Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44  
-----

Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté

Le 20.09.2024

Convocation faite

Le 06.09.2024

Délibération  
N°2024-09-135

Cotisation 2024 au Syndicat  
Mixte du SCot Nord  
Ardennes

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019  
-----

## EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse  
-----

Séance du 12 septembre 2024  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, et le jeudi douze septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M<sup>me</sup> Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Claude WALLENDORFF, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M<sup>me</sup> Isabelle FABRE, MM. Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE, MM. Gérard GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>me</sup> Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés :** MM. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Fabien PRIGNON (pouvoir à M<sup>me</sup> Isabelle BODART), M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), MM. André ESCOBAR (pouvoir donné à M<sup>me</sup> Magali CAPLET), Robert ITUCCI (pouvoir donné à M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT), M<sup>mes</sup> Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Jennifer PECHEUX (pouvoir donné à M<sup>me</sup> Isabelle FABRE), MM. Gérard DELATTE (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Eric VISCARDY (pouvoir donné à M. Bernard DEFORGE), M<sup>me</sup> Brigitte DUMON (pouvoir donné à M. Daniel DURBECQ), M. Jean GUION (pouvoir donné à M. Gérard GIULIANI), M<sup>mes</sup> Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS, M<sup>me</sup> Sandrine GUMEZ BOURGEOIS (pouvoir donné à M. Jean-Pol DEVRESSE).

M. Mathieu SONNET en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

Vu la création du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardenne, par arrêté préfectoral n°2019-183 du 25 mars 2019,

Considérant l'appel à cotisation 2024 du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardenne, par sa délibération n°2024-03-017 du 28 mars 2024, d'un montant de 36 031 €,

Considérant la hausse par rapport à 2023 due notamment à la création de postes pérennes au SCoT en remplacement des agents de la Communauté mis à contribution dans la création du Syndicat, ainsi qu'à la réalisation d'une étude sur les véhicules à faibles émissions,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **décide** de verser pour 2024, une cotisation au Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardenne de 36 031 €.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bernard DEKENS', enclosed within a large, hand-drawn oval shape.